



## SEJOURS POUR LES SENIORS 2025 Signature de marché

Décision n° 2024-198

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.22,

VU l'Article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la ville organise un séjour balnéaire à Lanzarote (lot 1) de 8 jours en mai 2025 et une croisière en Méditerranée (lot 2) de 8 jours en septembre 2025 pour les séniors,

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 5 août 2024 en procédure adaptée avec des quantités maximums arrêtées à 40 personnes pour les lots 1 et 2,

**CONSIDERANT** l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société **ALBA VOYAGES – 1, chaussée de la Comtesse – 77160 PROVINS** pour un montant compris entre **1 250,00€ TTC et 1 360,00€ TTC** par personne pour le lot 1 et un montant compris entre **1 520,00€ TTC et 1 610,00€ TTC** par personne pour le lot 2, selon le nombre de participants.

### DE C I D E

**DE SIGNER** ledit marché avec la société la société **ALBA VOYAGES – 1, chaussée de la Comtesse – 77160 PROVINS**.

**D'AUTORISER** le règlement des dépenses afférentes pour un montant compris entre **1 250,00€ TTC et 1 360,00€ TTC** par personne pour le lot 1 et un montant compris **entre 1 520,00€ TTC et 1 610,00€ TTC** par personne pour le lot 2, selon le nombre de participants.

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Communal de l'exercice 2025.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par  
Frédéric PETITTA



Le 11 octobre 2024

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération